

# Victimes des essais nucléaires. Nouvelle réunion mardi

17 février 2012 - [1 réaction\(s\)](#)



Dans le cadre de l'application de la loi de janvier 2010 portant reconnaissance et indemnisation des victimes des [essais nucléaires](#), la députée de Brest-rural [Marguerite Lamour](#) indique, dans un communiqué, avoir reçu les responsables des associations représentatives des personnes concernées. «Elles m'ont exprimé leurs préoccupations quant aux critères d'éligibilité à ces indemnisations, etc'est pourquoi j'ai interpellé le ministre de la Défense à ce propos. Les sujets de divergences concernaient la définition des secteurs géographiques, la date et la durée de nocivité des produits et la liste des maladies reconnues (18 en France)». La réponse du ministre à la députée contient, selon celle-ci, «des éléments de réponse, qui sont de nature à rassurer les associations quant à l'attention portée à ce dossier. En effet, après une première séance de la commission consultative de suivi des conséquences des [essais nucléaires](#), le 20 octobre 2011, le ministre a décidé de réunir une nouvelle fois la commission, mardi. Il s'agira d'examiner les évolutions possibles concernant l'extension des zones géographiques et la liste des maladies reconnues». [Marguerite Lamour](#) ajoute qu'elle veillera «avec attention aux conclusions de cette seconde séance, compte tenu de l'importance que revêt ce dossier pour la juste reconnaissance des victimes des [essais nucléaires](#)».

- Tags :
- [Politique](#)
- [Marguerite Lamour](#)
- [Essais nucléaires](#)
- [Gérard Longuet](#)
- [Brest](#)

## 1 réaction

- [trident](#)  
**Rien de bien nouveau.**  
Un décret modificatif a été adressé aux associations représentatives suite à l'intervention du Président Sarkozy au JT de Claire Chazal le samedi 4 février. Ce texte ajoute 3 cancers à la liste des maladies radio-induites, suite à l'étude menée par Sépia-santé de Baud. En plus, pour flatter les amis Polynésiens, le gouvernement a soudainement décidé que tout le territoire de Tahiti était contaminé, en contradiction totale avec les travaux menés depuis 30 ans par d'éminents scientifiques. Ils sont brutalement désavoués. Leur crédibilité est mise en cause. Qui faut-il croire désormais? Le scientifique ou le politique?  
En revanche, le nouveau décret se garde bien d'introduire le renversement de la charge de la preuve, mille fois annoncée par H Morin. L'esprit de la loi a été détourné par les parlementaires de la majorité présidentielle, avec pour conséquence directe, le rejet de toutes les demandes d'indemnisation pour les essais de Polynésie. C'est une imposture inacceptable. Rien n'a changé, à cause de la rédaction sournoise et contradictoire de l'article 4 alinéa 2. C'est ce petit paragraphe qu'il faut amender de toute urgence. Tout le reste est secondaire.  
*Ajouté le 17 février 2012 à 10h42*